



Case management - Canton de Fribourg - Concept global

Aperçu général

Phases	Phase 1		Phase 2		Phase 3		Phase 4	
	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans		Intégration dans la vie active		
Objectifs	Identification du groupe à risques		Case management I		Case management II		Prévention du chômage des jeunes	
	Identifier et recenser uniquement les jeunes qui ont besoin d'aide et qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement		Amener les jeunes à se responsabiliser par rapport à leur orientation professionnelle et à la recherche d'une place de formation		Amener les jeunes à se responsabiliser par rapport à la recherche de place de formation adéquate ou à reprendre une formation		Intégrer les jeunes motivés au monde du travail	
Management des jeunes à risques	Orienter		Décider		Terminer		Intégrer	
	Identification, recensement, observation en permanence des jeunes à risques							
	Choix d'une profession							
	Transition							
	Formation professionnelle initiale							
Encadrement individuel								
Transition								
Soutien aux entreprises								
<p>Mesures complémentaires sont axées sur les systèmes, les procédures ou les institutions s'occupant de ces personnes ; il s'agit notamment d'offres de conseil et d'appui pour les entreprises formatrices en matière juridique, organisationnelle et sociale sous forme d'aide en ligne (hotline) ou d'offres complémentaires fournies par les associations professionnelles, ex : technique de recherche de place de formation et de travail, cours pour coach (art. 55 LFPr ?), identification, suivi, banque de données (LPPrD)</p>								

Concept global

		Procédure (cf. page 4)										*2 - légende			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
F G K (A) (B) (C)	Acteurs participant au case management Institutionnalisation de la collaboration et de la coordination Responsabilités correspondantes et interfaces (cf. points 1-2-3)	Pilotage stratégique - Interface -											Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la formation professionnelle intégrant tous les acteurs		
		Interlocuteur OFFT - Responsabilité générale Coordination												Service de la formation professionnelle	
		Responsables opérationnels													SOPFA SENOF DOA
		Acteurs opérationnels													SOPFA SENOF DOA SFP SPE
A	Mesures déjà prises en faveur des jeunes ayant des problèmes d'ordre scolaire et social	Partenaires indirects										Services sociaux Autres			
												Directeur CO Conseiller OP Enseignant Case manager			
												Case manager SFP-Promoteur-trice Conseiller OP Enseignant			
												Case manager-Référent - relai par le maître de classe Médiateur PFJ CA			
											Maître de classe Médiateur Plate-forme jeunes Commissions d'apprentissage	Conseiller ORP			
											Case manager (Connaissance système EDU-FP CH-FR - TRE - Tissu - Psycho/pédagogique - Savoir-être)				
											Parents Experts	Entreprises Parents	Entreprises / Ecoles Parents	Entreprises	
											- 7ème - Préférence et personnalité (D) - 8ème - 10 champs d'activités prof. (D) - 8ème - 1 semaines de stage (F et D) - 8ème - Education aux choix (F) - 8-9ème Entretien individuel jeunes en 'difficulté' - Suivi d'insertion (bilan mensuel stat) - TRE	- Projet 'Encadrement individuel'	- Développer l'expérience 2006 (cf. OFFT/Chance 05-06)		

Phases

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
6ème	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans
	Intégration dans la vie active			
	Identification du groupe à risques	Case management I	Case management II	Prévention du chômage des jeunes

		Procédure (cf. page 4)													
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
H	Critères de rattachement des jeunes au groupe à risques														
	I	Procédure d'identification, diagnostic et recensement du groupe à risques													
		Procédure d'observation (tracking) et d'accompagnement (coaching) du groupe à risques													
J B C	Balises														
	Identification														
B-C H-I J	Tableau de bord suivi	Critères du public cible (5-12 %) priorité sur les jeunes à risques majeurs													
		Outils / intervenants													
		Structure													
		problèmes lors du passage à l'apprentissage													
B D	Problèmes éventuels, voir spécifiquement bourgeois Les mécanismes sont prévus dans la procédure d'observation et d'accompagnement (J)	problèmes au cours de l'apprentissage, susceptibles de mener à l'interruption de celui-ci													
		problèmes au cours de l'apprentissage, susceptibles de menacer l'intégration au monde du travail ;													

5 à 10% des jeunes avec difficulté probable d'insertion professionnelle : Résultats scolaires Compétences sociales Intégration des migrants Implication parentale Encadrement enseignant-e	Jeunes avec difficulté probable d'insertion dans la formation professionnelle : Résultats scolaires et de pratique professionnelle Compétences sociales Intégration des migrants Implication parentale Encadrement enseignant-e Jeunes avec difficulté probable d'insertion dans la vie active	- Jeunes sans solution
- Réunion d'échange - conseil de classe - coach - conseiller - Bilans scolaires (cf. critères plus haut) - Bilans intermédiaires (cf. critères plus haut) - Evaluations standardisés (introduction HARMOS)	Assurer la transition (interface) - Plateforme Jeunes - Séance individuelle - Bilans scolaires (cf. critères plus haut) - Evaluations intermédiaires (cf.	- Enquête systématique (Ecole) - Identification - Technique de recherche d'emploi
Suivi par groupe et/ou individualisé => Eléments de planification (cf. balises 1-7) => Tableau de bord de suivi => Assurance du transfert des données (LPRD)	Assurer la transition (interface) Suivi par groupe et/ou individualisé => Eléments de planification (cf. balises 6-7-8) => Tableau de bord de suivi => Assurance du transfert des données (LPRD)	

1	2	3	4	5	6	7	8
1. Risques majeurs - dossier	2. Début observation - 7ème année				7. Bilan fin 1er semestre/séance	8. Enquête dernière année	
3. Identification et information aux parents (automne 1re année)	Résultats scolaires Compétences sociales Intégration des migrants Implication parentale Encadrement enseignant Handicap				Situation d'échec dans leur formation ou sont sur le point de s'y trouver Problèmes de comportement importants; Handicap Sans formation reconnue depuis 2 ans après la scolarité obligatoire		
Attention aux jeunes qui terminent leur scolarité obligatoire en 8e	4. Début 8ème : Convention de suivi 5. Bilan intermédiaire - mi-8ème => Connaissances et savoir-être 6. Evaluation standardisée (HARMOS)				Convention de suivi	7. Bilan fin 1er semestre => 1 séance	
				8. Enquête dernière année			
Outil informatique 'Gestion plate-forme jeunes' - développement ou intégration dans projet cantonal 'Harmonisation administration écoles')							
		- Classe d'accueil - 10 année (9ème) - Classe relais (~20 comportement) - 10ème année - 10ème année linguistique => AI et services sociaux		Offres transitoires, SEMO Portail unique, Encadrement et accompagnement individuel		Portail unique, Encadrement et accompagnement individuel	
		Offre/demande places apprentissage Exigences élevées Savoir-être (absence d'anticipation 'insouciance') Provenance (niveau, type de classe, origine) Inadéquation par rapport aux attentes des entreprises		Exigences élevées Savoir-être (autonomie- ponctualité, absence d'anticipation 'insouciance') Inadéquation par rapport aux attentes des entreprises		Absence d'anticipation 'insouciance' Exigences irréalistes de la part des jeunes	

Phases

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
6ème	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans
	Intégration dans la vie active			
	Identification du groupe à risques	Case management I	Case management II	Prévention du chômage des jeunes

E Mesures à prendre en vue de l'introduction ou de l'extension du case management 'formation professionnelle', avec calendrier

Procédure (cf. page 4)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2007										
2008										
2009										

2007										
2008										
2009										

Dès automne 2007
- Former les case manager (niveau romand)
- Coaching des jeunes 9ème

- Identifier les jeunes à risques en fin de scolarité (8-9ème année)

- Elaboration du bilan intermédiaire

- Outil informatique 'Gestion plate-forme jeunes' - développement ou intégration dans projet cantonal 'Harmonisation administration écoles')

- Intégration famille
- Approche multiculturelle

- Elaboration des outils de recensement/identification

- Coaching des jeunes

Mise en œuvre globale du projet avec généralisation

L Personnes de contact :

K Annexe :

Groupe de travail 'Concept global cantonal'
Fritz Winkelmann, Chef de service, 026 305 25 00, winkelmannf@edufr.ch, Service de la formation professionnelle
Suppléant : Alain Perriard, Adjoint, 026 305 25 00, perriarda@edufr.ch, Service de la formation professionnelle
Marc Chassot, Chef de service, 026 305 4185, chassotm@fr.ch, Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
Marc Genilloud, Chef de service, 026 305 9676, genilloudm@fr.ch, Service public de l'emploi
Francine Rey, inspectrice, 026 305 1234, reyfr@fr.ch, Service de l'enseignement obligatoire de langue française
Matthias Wattendorf, inspecteur, 026 305 1243, wattendorf@fr.ch, Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande

Concept global cantonal
Fritz Winkelmann, Chef de service, 026 305 25 00, winkelmannf@edufr.ch, Service de la formation professionnelle
Suppléant : Alain Perriard, Adjoint, 026 305 25 00, perriarda@edufr.ch, Service de la formation professionnelle

Projet de mise en œuvre
Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la formation professionnelle intégrant tous les acteurs
- Cahiers des charges des coachs et maîtres de classe

*₁ Correspondance 'Liste de contrôle' :

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L

mesures déjà prises en faveur des jeunes ayant des problèmes d'ordre scolaire et social, avec mention des responsabilités et des interfaces mécanismes prévus en cas de problèmes lors du passage à l'apprentissage, avec mention des responsabilités correspondantes mécanismes prévus en cas de problèmes au cours de l'apprentissage, susceptibles de mener à l'interruption de celui-ci et de menacer l'intégration au monde du travail, avec mention des responsabilités correspondantes problèmes cantonaux spécifiques risquant de compromettre l'entrée du jeune en apprentissage, la poursuite de la formation ou l'intégration au monde du travail

mesures à prendre en vue de l'introduction ou de l'extension du case management « formation professionnelle », avec calendrier acteurs participant au case management institutionnalisation de la collaboration et de la coordination critères de rattachement des jeunes au groupe à risques procédure d'identification, diagnostic et recensement du groupe à risques procédure d'observation permanente (*tracking*) et d'accompagnement (*coaching*) du groupe à risques cahier des charges des coachs personne de contact au niveau du canton pour le case management « formation professionnelle

*₂ Légende :

SOPFA Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes
SENOF Service de l'enseignement obligatoire de langue française
DOA Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande
SFP Service de la formation professionnelle
SPE Service public de l'emploi
CO Cycle d'orientation
OP Orientation professionnelle
ORP Offices régionaux de placement
SEMO Semestres de motivation

Phases

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
6ème	7e année	8e année	9e année	Formation professionnelle Préparation et Initiale 2,3,4 ans
	Identification du groupe à risques	Case management I	Case management II	Intégration dans la vie active
				Prévention du chômage des jeunes

Procédure CASE

Exigences minimales de la Confédération pour la mise en oeuvre

Identification pendant la 7e et 8e année scolaire déjà et aussi pendant la période de

Si le problème est simple (risque faible), il est résolu directement.

Diagnostic par des professionnels qualifiés. Base pour la planification de mesures et la convention d'objectifs.

La personne concernée est intégrée dans le case management et un case manager lui est

Le case manager organise une rencontre avec les parents, l'enseignant, etc. Les parents et le jeune doivent donner leur consentement. Le jeune doit être prêt à participer activement à la résolution des problèmes. S'il n'y parvient pas après plusieurs tentatives, il quitte le CM et est confié à une institution spécialisée.

Le case manager utilise la plate-forme de coordination transversale aux institutions pour communiquer avec les professionnels/acteurs (séance traditionnelle ou virtuelle)

Le case manager conclut avec les professionnels engagés des conventions sur les objectifs, les mesures, le calendrier et l'établissement d'un rapport. Le plan de mesures est enregistré dans la banque de données)

Un professionnel est responsable de la mise en œuvre de la mesure. Il peut demander l'aide d'autres professionnels/acteurs

Lorsque la mesure aboutit, le professionnel établit un rapport à l'intention du case manager. La banque de données est mise à jour

Si les problèmes ne sont pas résolus, on utilise de nouveau la plate-forme de coordination pour s'adresser aux professionnels/acteurs. La composition du cercle des participants doit être adaptée à la situation. Le plan de mesures est vérifié et adapté le cas échéant. La banque de données est mise à jour

